



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [CSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES



T 418.549.8523

F 418.549.9966



ses@lacsq.org



ses-csq.com



895, rue Bégin, Chicoutimi, Québec, G7H 4P1

9 mai 2024 ■ Vol. 52 # 18

VICTOIRE SYNDICALE IMPORTANTE!



Vous n'êtes pas sans savoir que le SES était en attente de la décision de la Cour d'appel sur toute la saga des pauses et des récréations. Enfin, lundi dernier, j'ai reçu la décision de la Cour d'appel où cette dernière accueille l'appel et rétablit la sentence arbitrale.

Pour ceux et celles qui n'ont pas suivi tout ce processus judiciaire, en voici un court résumé.

Depuis des dizaines d'années, les temps de pause et de récréations étaient reconnus dans ce que nous appelions « la tâche complémentaire » lorsqu'il n'y avait pas de tâche éducative d'assignée par la direction, par exemple pour de la surveillance dans la cour d'école. Cette clause, la 8-5.05.02 b), diminuait donc le temps assignable par la direction donnant plus de temps aux enseignants pour les tâches personnelles. Or, à la suite de modifications à l'entente nationale 2015-2020, le CSS a décidé de dénoncer l'entente locale et de considérer à partir de ce moment que toutes les pauses et récréations relevaient de tâche de nature personnelle, ce qui augmentait beaucoup la pression sur la tâche des enseignants. La réaction du SES a été de, premièrement, déposer un grief et ensuite de demander une ordonnance de sauvegarde. L'audience de sauvegarde permettait de menotter la partie patronale pour l'empêcher d'appliquer les modifications qu'ils veulent apporter. Pour ce faire, le Syndicat doit prouver que l'impact est majeur, ce qui fut fait, cela entraînant automatiquement un *statu quo*, donc rien ne change avant la conclusion du litige.

Par la suite, le Syndicat a fait auditionner le grief. À la suite des audiences qui ont duré quelques jours, l'arbitre a donné raison au SES et a maintenu nos clauses de la convention locale. Le CSS a contesté la décision devant la Cour supérieure et à la suite des plaidoiries des deux parties, le juge leur a rendu une décision favorable en mentionnant que l'arbitre avait erré dans ses décisions. Nous sommes allés en Cour d'appel et cette dernière nous a donné raison en inversant la décision de la Cour supérieure. Donc, la saga semble bel et

bien terminée. La seule option serait, pour le CSS, d'aller à la Cour suprême, ce qui, selon notre avocate, Me Lavoie, est improbable.

Donc, pour vous les enseignantes et les enseignants vous n'aurez pas de changement, car c'est le *statu quo* qui a été préservé. Dans l'optique où nous aurions perdu, c'est à ce moment qu'il y aurait eu des changements majeurs; la direction ayant une possibilité d'assigner près de 3 h de plus par semaine, ce qui aurait alourdi de beaucoup votre tâche.

Belle victoire!



Jean-François Boivin, président

MOUVEMENT ACTES

Netflix a déjà déclaré que son plus grand compétiteur était... le sommeil! Les grands noms du numérique se fichent bien de notre santé. Ça, la plupart d'entre nous le savent déjà. Ce qu'on connaît moins par contre, ce sont les effets que ce monde virtuel a sur notre environnement. En plus de la pollution créée par l'obsolescence programmée ou perçue et de l'extraction des matières premières, notre utilisation du numérique a aussi ces conséquences :

- 🕯 La pollution numérique représente 4 % des émissions de GES totales. C'est plus que le trafic aérien.
- 🕯 À lui seul, le *streaming* génère 1 % des émissions du numérique.
- 🕯 Une minute passée sur TikTok ou Instagram produit entre 0,9 g et 1 g de CO2.

Pourquoi ne pas, à la lumière de ces informations, changer nos habitudes? Pourquoi ne pas tendre vers la sobriété numérique, le « low tech », le droit à la déconnexion et devenir des modèles pour les jeunes avec qui nous travaillons? Car si le monde numérique est virtuel, ses conséquences sur notre santé et celle de notre planète sont bien réelles.

Voici des lectures intéressantes pour ceux qui veulent en savoir plus :

- Greenpeace, « *La pollution numérique, qu'est-ce que c'est?* », <https://www.greenpeace.fr/la-pollution-numerique/>
- Sophie Langlois, « *Du sang dans nos cellulaires* », <https://ici.radio-canada.ca/info/2019/05/coltan-republique-democratique-congo-mines-enfants/>
- Éric Martin et Sébastien Mussi, « *Bienvenue dans la machine : Enseigner à l'ère numérique* », Éditions Écosociété, Collection Polémos.

Julie Bouchard
Membre du Mouvement ACTES



Invitation – 4 à 7

Pour les personnes à statut précaire

* DERNIÈRE CHANCE! *

Au rendez-vous :

- ☺ Prix de présence
- ☺ Buffet et consommations

Bienvenue aux **enseignants stagiaires** ainsi qu'à ceux qui ont un **contrat temps plein**, mais qui n'ont pas leur **permanence!**



Quand : Jeudi, 16 mai 2024
Où : Pavillon du Parc
Rivière-du-Moulin
Ouverture : 16 h
Activités : 16 h 30 à 19 h

*** Nombre de places limitées! ***

Prolongation - Inscription :

Vous avez **jusqu'au 10 MAI À 16 H** pour nous aviser de votre présence soit par courriel : ses@lacsq.org ou par téléphone 418-549-8523.

Si vous n'êtes pas membre, communiquez avec nous.

Postes en élection :

3 postes – responsable du secteur jeunes

14 mai 2024 à 16 h

Date limite pour le dépôt des formulaires de mise en candidature à la présidence d'élection au bureau du SES.

21 mai 2024

Date limite pour publicité électorale imprimée.

28 mai 2024

Assemblée générale – possibilité pour les candidats et candidates de se présenter.

4 juin 2024

Journée du vote : *Élections (s'il y a lieu)*.

PS : Vous pouvez vous procurer un formulaire de mise en candidature sur notre site Internet dans le menu [Votre Syndicat – Composition et structure](#).

CAMP DE LA RELÈVE

Du 17 au 19 avril, nous avons eu l'opportunité de participer au camp de la relève syndicale de la CSQ, où nous avons fièrement représenté le Syndicat de l'enseignement du Saguenay.

Ce séjour à Baie-Saint-Paul avait pour but d'informer, de fournir des outils et de guider les membres de diverses instances syndicales au début de leur engagement. Parmi les participants se trouvaient des membres de comités comme nous (Comité de la relève SES), des délégués et des membres des conseils exécutifs.

Nous avons pris part à différentes présentations et ateliers conçus pour renforcer nos compétences syndicales en vue du futur. Des séances portant sur la prise de parole, l'engagement et la mobilisation étaient notamment au programme.

Alec Bouchard et Mathieu Lapointe
Comité de la relève

OBSERVATOIRE DE LA FP

L'Observatoire de la formation professionnelle du Québec a été créé le 26 novembre 2019. Il s'agit d'un regroupement de chercheurs et d'acteurs gravitant autour de la formation professionnelle et de l'enseignement professionnel au Québec. Il est la référence incontournable en FP puisqu'il exerce une grande influence au sein de la société.

L'Observatoire a comme vision de :

- ☞ partager des pratiques de formation à l'enseignement professionnel;
- ☞ développer et transférer des connaissances scientifiques et pratiques;
- ☞ améliorer les pratiques de formation à l'enseignement professionnel.

Les quatre valeurs principales guidant leurs actions sont :

- ☞ la collaboration;
- ☞ l'intégrité;
- ☞ l'ouverture;
- ☞ la pertinence socio-éducative.

Pour en apprendre davantage sur les différentes ressources, recherches et nouvelles, vous pouvez visiter le <https://observatoirefp.org/> ou numériser le code QR.



Vanessa Pelletier, membre du CA et enseignante au CFOR

Info express

Mouvement volontaire

Vous avez dû recevoir un FORMS par courriel du CSS afin de faire votre demande de mouvement volontaire. Vous pouvez également accéder au FORMS à partir de ce code QR.

Vous avez jusqu'au lundi 3 juin à 16 h pour vous inscrire.

La séance de mouvement volontaire se tiendra en présentiel le jeudi 13 juin à 16 h à la salle publique du CSS.

Demande de mouvement volontaire - 13 juin 2024



Assemblée générale

Mardi 28 mai 2024
Virtuel avec Zoom
Inscription : [Cliquez ici](#)

Ouverture de la salle : 18 h
Début de la réunion : 18 h 30